



69550
Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°10

OBJET :

PARTICIPATION FINANCIERE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINT CHARLES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION / ANNEE 2026-2027

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 22

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : 0

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

02/10/2026

Publication le :

02/10/2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

Les membres présents en séance : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETTO, Monique CHAMPALLE ANESSI, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Romain DUBREUIL, Sylvette GRANGE, Cindy BOURBON, Slaide NICODEMO, Eric LACROIX, Patrick PLANTIER, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Daniel BEAUMEL (pouvoir à Thierry MIELLE), Adèle RECORBET (pouvoir à Cindy BOURBON), Alexis DEBORD (pouvoir à Christelle BRAVO RECORBET), Corinne GELIN (pouvoir à Patrick PLANTIER), Lydie AUGAY (pouvoir à Eric LACROIX)

Le ou les membres absent(s) :

Le Conseil Municipal :

- **ETABLI** le forfait pour 2026-2027 comme suit, sur la base des effectifs à la rentrée 2026-2027 :
 - Maternelle : 2 245,54 € x 42 = 94 312,68 €
 - Élémentaire : 395,47 € x 99 = 39 151,53 €**133 464,21 €**
- **IMPUTE** la dépense sur le compte 6558 « autres contributions obligatoires », du budget de la ville ;
- **APPROUVE** son versement selon les modalités suivantes : versement d'un acompte de **66 732,11 €** en janvier 2027, le solde soit **66 732,10 €** en avril 2027.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations.

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Florent PORTIER



Le Maire,
Didier FOURNEL